## Modalités d'utilisation du formulaire de connexion Admin [page réservée à l'administration de la commune de Brunembert]

Vous êtes un membre du conseil adminsitratif de la mairie du Village de Brunembert 62240 et vous souhaitez modifier, supprimer, ajouter et/ou créer du contenu sur le site internet www.brunembert.fr

Utilisez et remplissez ce formulaire de connexion.

Il s'agit d'un téléservice qui vous permet de partager directement par voie électronique, une information avec les utilisateurs du site www.brunembert.fr

Vous pouvez modifier, supprimer, ajouter et créer:

- 1. Un sondage
- 2. Un article Brunembert Info
- 3. Un document
- 4. Une photographie

Chaque pièce jointe ne doit pas dépasser 1Go (Ko, Mo, Go).

Les formats admis sont : pdf, jpg, png ( pdf, jpg, png).

Il est possible de convertir le format de l'une de vos pièces jointes sur ce site :

www.convertio.co

Le souhait de partager un document, une photo, et un article est d'apporter une information pour optimiser l'accès aux droits et à la Culture.

L'espace Admin ( administrateur ) est strictement réservé aux membres du conseil administratif de la mairie du Village de Brunembert 62240

Un seul formulaire de connexion est présent sur le site <u>www.brunembert.fr</u> Page : "https://www.brunembert.fr/index.php?page=admin"

Ce formulaire vous permet d'accéder au tableau de bord administrateur afin de modifier, supprimer, ajouter et créer un contenu sur le site internet de Brunembert.

Ce formulaire de connexion requiert votre titre au sein des membres du Conseil Administratif de la mairie du Village de Brunembert ainsi que le mot de passe associé.

L'utilisation du téléservice "Formulaire de connexion" est subordonnée au respect par l'usager des présentes conditions d'utilisation.

Elles s'imposent à tout utilisateur de ce service et peuvent être amendées à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportées au service, de l'évolution de la législation ou de la réglementation, ou pour tout autre motif jugé nécessaire.

Lors de l'utilisation du formulaire de connexion, l'usager s'identifie en complétant les renseignements demandés. Il fournit son titre et son mot de passe en cours de validité. La connexion au tableau de bord de bord Administrateur répond à une exigence d'un mot de passe privé, par conséquent, vous vous devez de garder confidentiel ce mot de passe qui permet la bonne utilisation et la bonne propagation des informations à tous les utilisateurs du site web www.brunembert.fr

Le site web <u>www.brunembert.fr</u> est susceptible d'évoluer et peut être modifié et suspendu , sans préavis, pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité. En cas d'indisponibilité du service, l'administrateur en est informé et est invité à effectuer sa démarche ultérieurement.

Le service est gratuit mais l'hébergement est payant car il requiert un prestataire extérieur www.OVH.com qui nous donne

un nom de domaine sécurisé et l'édite sur le web.

Les seules données collectées sont donc le titre au sein du Conseil Administratif de la mairie de Brunembert 62440 et le mot de passe associé.

Le membre du Conseil Administratif s'engage donc à empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers

non autorisés y aient accès. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés

 $\frac{https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460\#LEGIS}{CTA000037822948}$ 

Le Conseil Administratif de la Mairie du Village de Brunembert s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations et documents

transmis par l'usager au moyen du téléservice et à ne pas les cas prévus par les besoins initiaux de donner accès aux droits à la Culture à la

communiquer à des

tiers, en dehors des population générale.

L'usager du téléservice s'engage à ne fournir, dans le cadre de l'utilisation du service, que des informations et documents exacts, à jour et complets. Dans l'hypothèse où ces informations et documents transmis seraient faux, inexistants ou incomplets, Le Maire de la commune de Brunembert se réserve le droit de supprimer ou modifier une information sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à l'encontre d'un habitant de Brunembert et/ou usager du site internet www.brunembert.fr.

Il est également prévu dans les mentions légales du site internet de Brunembert, qu'un utilisateur du site, considérant un usage abusif de son image et/ou des informations le concernant peut demander le retrait et/ou faire appel à la CNIL. Par conséquent, vous vous devez de respecter la vie privée de chaque utilisateur.

Il est rappelé que selon **l'article 441-1 du code pénal** : le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

 $\underline{https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006418753\&cidTexte=LEGITEXT000006070719\&dateTexte=20020101$